

## RUBRIQUE 4

(Séance du conseil du 12 avril 2017)

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES MASKOUTAINS DU MERCREDI 8 MARS 2017, TENUE LE 15 MARS 2017, À 19 H 30, DÉBUTANT À 19 H 35, DANS LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 795, AVENUE DU PALAIS, À SAINT-HYACINTHE.

---

### **Sont présents :**

Madame le préfet, Francine Morin, Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville;

Messieurs et Madame les conseillers de comté :

Yves de Bellefeuille, Municipalité de Saint-Jude;  
Réjean Bernier, Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu;  
Claude Corbeil, Ville de Saint-Hyacinthe;  
Robert Houle, Municipalité de Saint-Dominique;  
Alain Jobin, Municipalité de Saint-Barnabé-Sud;  
Mario Jussaume, Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville;  
Christian Martin, Municipalité de Saint-Damase;  
Yves Petit, Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot;  
Raymonde Plamondon, Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton;  
Eric Quirion, substitut, Municipalité du Village de Sainte-Madeleine;  
Richard Veilleux, Municipalité de Saint-Hugues;

formant le quorum en conformément à la loi.

### **Sont absents :**

Le préfet suppléant, Simon Lacombe, Municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine;  
Stéphane Bernier, Municipalité de Saint-Louis;  
Denis Chabot, Municipalité de Saint-Liboire;  
Normand Corbeil, Municipalité de Saint-Simon;  
André Lefebvre, Municipalité du Village de Sainte-Madeleine;  
Claude Roger, Municipalité de La Présentation;  
Mario St-Pierre, Ville de Saint-Pie;

### **Est également présent :**

Gabriel Michaud, directeur général.

---

## ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la séance ordinaire;
  - 2- Ressources humaines – Directeur général – Embauchage – Ajournement;
  - 3- Ressources humaines – Personne-ressource à la direction générale – Mandat;
  - 4- Période de questions;
  - 5- Clôture de la séance.
-

Point 1- **OUVERTURE DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT**

Après constatation du quorum, le préfet, madame Francine Morin, procède à l'ouverture de la séance d'ajournement de la séance ordinaire du 8 mars 2017.

Point 2- **RESSOURCES HUMAINES – DIRECTEUR GÉNÉRAL – EMBAUCHAGE**

Rés. 17-03-110 CONSIDÉRANT le départ à la retraite du titulaire actuel du poste de directeur général;

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le comité de sélection mis sur pied par le conseil de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Claude Corbeil, Appuyée par M. le conseiller Yves de Bellefeuille,  
IL EST RÉSOLU

DE RETENIR la candidature de monsieur André Charron au poste de directeur général, selon les conditions suivantes:

- 1) Monsieur André Charron est engagé au poste de directeur général de la MRC des Maskoutains et, à ce titre, il agira avec les pouvoirs et les devoirs prévus au règlement numéro 00-93 relatif au directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC des Maskoutains, tel qu'adopté par le conseil de la MRC en date du 12 avril 2000;
- 2) La rémunération de monsieur Charron est fixée, sur base annuelle, à 117 000 \$;
- 3) Sur base annuelle, les crédits de vacances consentis à monsieur Charron sont de cinq semaines;
- 4) Son entrée en fonction est prévue pour le 18 avril 2017, avec application de la période usuelle de probation de six mois;
- 5) Sauf ce qui précède, les autres conditions sont celles qui s'appliquent en vertu des politiques en vigueur, incluant le régime d'assurance collective et le plan de retraite simplifié (RRS).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE  
LA POPULATION / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 3- **RESSOURCES HUMAINES – PERSONNE-RESSOURCE À LA DIRECTION GÉNÉRALE – MANDAT**

Rés. 17-03-111 CONSIDÉRANT que le nouveau titulaire du poste de directeur général de la MRC entrera en poste le 18 avril 2017;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de s'assurer d'une transition harmonieuse de manière à faciliter le travail du nouveau directeur général;

CONSIDÉRANT le rapport administratif soumis en date du 13 mars 2017;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Christian Martin, Appuyée par M. le conseiller Réjean Bernier,  
IL EST RÉSOLU

DE RETENIR les services de monsieur Gabriel Michaud, à partir du 18 avril 2017, selon les conditions suivantes:

- 1) À partir du 18 avril 2017, date d'entrée en fonction du nouveau titulaire du poste de directeur général de la MRC, monsieur Gabriel Michaud agira comme personne-ressource à la direction générale;
- 2) Ses services sont retenus sur une base horaire de 90 \$, avec un maximum estimé à 70 heures;
- 3) Le mandat de monsieur Michaud consiste à faciliter l'entrée en fonction du nouveau directeur général, de manière à assurer une transition harmonieuse, le tout selon les besoins à préciser par le nouveau directeur général;
- 4) Sous réserve de ce qui précède, les politiques en vigueur pour le personnel de la MRC continuent de s'appliquer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE  
LA POPULATION / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 4- **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le conseil tient une période de questions à l'intention des personnes présentes.

Point 5- **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Rés. 17-03-112 Sur la proposition de M. le conseiller Robert Houle,  
Appuyée par Mme la conseillère Raymonde Plamondon,  
IL EST RÉSOLU

DE LEVER la présente séance à 19 h 50.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE  
LA POPULATION / PARTIES 1 À 9 DU BUDGET

---

Francine Morin, préfet

---

Gabriel Michaud, directeur général  
et secrétaire-trésorier